

Le Journal des Trois-Rivières.

Cercle Catholique, faub. St. Roch

CATHOLIQUE, POLITIQUE, ET LITTÉRAIRE.

REDIGÉ PAR UN
Comité de Collaborateurs

IN NECESSARIIS, UNITAS ; IN DUBIIS, LIBERTAS ; IN OMNIBUS, CHARITAS

Éditeurs-Propriétaires
Gédéon Desilets & Frères.

Feuilleton du "JOURNAL."

LE LOUP BLANC

PAR
PAUL FEVAL.

XXXIV

JEAN BLANC

—Il n'y a point entre nous de bonne parenté, monsieur, reprit Didier en faisant effort pour concentrer sa colère au-dedans de lui-même ; je vous menace en effet de vous chasser, mais non pas de votre maison, car ce château est ma propriété.

—Pour ça, tu en peux faire serment, mon enfant chéri ! murmura la dame Goton Rehou !

—Où-dà ! s'écria Vaunoy en ricanant ; vous croyez cela ? En bien, mon jeune cousin, permettez que je m'absente une minute ; le temps d'aller jusqu'à mon cabinet, et je reviendrai vous apprendre une foule de choses que vous paraissiez ignorer.

Il sortit.
Presque au même instant, la figure noirecie du charbonnier Pelo Rouan se montra sur le seuil.

Il tenait sous son bras un petit sac en toile noirecie qui semblait renfermer un objet fort pesant. Tout le monde avait le dos tourné. La vieille Goton seule l'aperçut ; elle fit un mouvement, mais Pelo Rouan mit un doigt sur sa bouche, et se glissa dans l'ombre projetée par l'un des hauts battants de la porte ouverte.

M. de Vaunoy reparut bientôt, suivi de maître Alain. Il avait à la main un parchemin déplié.

—Mon jeune ami, dit-il, je vous prie de m'excuser si je vous ai fait attendre. Veuillez prendre connaissance de cet écrit.

Le capitaine prit le parchemin et lut.
C'était l'acte de vente tracé tout entier de la main de Nicolas Trembl et confié par ce dernier à Hervé de Vaunoy.

—Monsieur, dit le capitaine après avoir lu, il y a en tout ceci quelque odieuse machination que je ne comprends pas. Comment vous, pauvre et nourri de bienfaits de mon aïeul, avez-vous pu acheter et payer son domaine ?

—L'économie ! mon jeune ami, répondit Vaunoy en riant ; avec de l'économie et quelques tristes affaires, on accomplit des choses réellement surprenantes. Mais là n'est pas la question, et j'espère qu'il ne vous prendra plus la fantaisie de me menacer. Voyons ! vous êtes jeune, vous êtes pauvre ; votre aïeul et moi nous sommes rendus de bons services mutuellement ; je ne demande pas mieux que d'oublier votre conduite. Voulez-vous que nous fassions la paix ?

—C'en est pas trop ! dit Vaunoy en se redressant, toute patience a un terme, Mademoiselle ma sœur et vous, monsieur l'intendant, vous êtes témoins que j'ai poussé la modération jusqu'à ses plus extrêmes limites. Je crois donc, à mon tour, pouvoir dire à ce jeune homme qui m'a outragé devant tous : sortez de chez moi, monsieur.

—Béni Jésus ! murmura la dame Goton, il va chasser mon pauvre petit Georges !

Le capitaine se couvrit, lança au maître de la Tremblays un regard de dédain et se dirigea vers la porte.

A moitié route, il se trouva face à face avec Pelo Rouan, qu'il prit par la main et le remena au milieu du salon.

—Jean Blanc ? dit le capitaine étonné.

—Jean Blanc ? répéta mentalement Vaunoy qui regarda attentivement le nouveau venu, Saint-Dieu ! c'est lui en effet le blanc sous le noir !

Il se pencha et dit un mot à l'oreille du majordome qui venait d'entrer pour annoncer le déjeuner servi, Maître Alain sortit aussitôt.

—Que venez-vous faire ici ? ajouta Vaunoy en s'adressant au charbonnier.

—Je viens faire justice, répondit Jean Blanc d'une voix grave ; je viens, Hervé de Vaunoy, l'enlever le prix de vingt ans de fraude et de crimes.

Vaunoy regarda du côté de la porte. Maître Alain ne revenait point encore.

Jean Blanc continua.

—Tu l'es prévalu d'un parchemin signé par Nicolas Trembl ; notre jeune seigneur va te répondre par un parchemin signé de toi.

—Moi ? j'ai signé comme quoi ce garçon est fils de son père ! s'écria, Vaunoy voilà tout ?

—Voilà tout, répéta Jean Blanc, aujourd'hui ; c'est vrai, mais avec ce que tu signas il y a vingt ans, cela suffira.

Vaunoy changea de visage.

Jean Blanc tira de son sac un petit coffret de fer chargé de rouille.

Il le déposa sur le plancher, s'agenouilla auprès, et introduisit son couteau dans le fente de la charnière.

La rouille avait rongé le métal, et le couvercle sauta presque sans efforts.

Le coffret contenait de l'or et un parchemin que Vaunoy reconnut sans doute, car il se précipita pour le saisir.

Georges Trembl le repoussa rudement. Ce fut lui qui prit l'acte des mains de Jean Blanc.

—Je savais bien ! s'écria-t-il après avoir lu ; je savais bien qu'il y avait fraude et mensonge ! Voici une déclaration signée de

vous, monsieur, qui porte que tout descendant de Trembl pourra racheter le domaine, moyennant cent mille livres tournois.

—Et voici les cent mille livres, ajouta Jean Blanc en frappant sur le coffret.

Vaunoy était muet de rage.

L'officier rennais, Mlle Olive et Béchameil s'étonnaient grandement, et ce dernier conçoit un vague espoir de recouvrer ses cent mille livres.

Quant à la vieille femme de charge elle s'émerveillait et promettait en son cœur une neuvaine à Notre-Dame de Mi-Forêt.

A ce moment, maître Alain reparut à la porte du Salon. Il était suivi des domestiques du château, armés jusqu'aux dents, et des sergents de Rennes. L'œil d'Hervé de Vaunoy étincela.

—Gardez toutes les issues ! s'écria-t-il. Je promets dix louis d'or à qui mettra le premier la main sur ce brigand !

Il désignait Jean Blanc du doigt.

—Cet acte est contre moi, reprit-il ; je suis dépouillé, pillé. Mais saint-Dieu ! je serai vengé ! Regardez bien cet homme, monsieur de Béchameil ; cette nuit, cinq cent mille livres vous ont été enlevés ; le capitaine n'a pas su les défendre, ou plutôt il les a livrés, et sans doute l'argent que voici (il montrait le coffret) est le prix de sa trahison !

—Infâme ! balbutia Georges, mis hors de garde par cette incroyable audace.

M. de Béchameil était tout oreilles, et l'officier rennais semblait à demi-convaincu.

—As-tu bien le courage de nier, Georges Trembl ? poursuivait Vaunoy ; cet homme qui vient à ton secours n'est-il pas le même qui cette nuit, a dirigé l'attaque ?

—Si j'avais su cela, grommela Goton, du diable si j'aurais fait le coup de fusil contre lui !

—Cet homme qui t'apporte la part du vol, reprit encore Vaunoy, n'est-il pas de ceux dont le nom est une condamnation ? En avant, bons serviteurs du roi ! emparez-vous du chef des Loups.

—Le Loup blanc ? s'écrièrent ensemble Béchameil, mademoiselle Olive, les soldats et les domestiques.

Ces derniers, en même temps, firent prudemment un mouvement de retraite.

Les soldats s'avancèrent et entourèrent Jean Blanc.

—Laissez-le ! s'écria Béchameil. Ah ! brigand détestable ! tu vas me rendre mes cinq cent mille livres !

Mademoiselle Olive, au seul nom du Loup blanc s'était hâtée de tomber en pamoison.

Georges Trembl avait tiré son épée, résolu à défendre l'homme qui l'avait servi si puissamment ce qui était le père de Marie.

Mais il n'eut pas besoin de faire usage de son arme. Au moment où les sergents, rétrécissant leur cercle, allaient mettre la main sur le roi des Loups, celui-ci ramassa sous lui ses longues jambes et fit un bond extraordinaire qui le porta par-dessus la ligne des assaillants, jusqu'à l'une des fenêtres du salon.

Les soldats hésitèrent, stupéfaits.

Jean Blanc se mit debout sur l'appui de la fenêtre.

—Quoi que tu fasses, Hervé de Vaunoy, dit-il, tu es vaincu. Tu n'auras pas même la vengeance ?

—Feu ! feu ! Mais tirez donc ! hurla Vaunoy qui arracha le mousquet de l'un des soldats et mit Jean Blanc en joue.

Georges, d'un coup de son épée, détourna le canon, et la balle alla se loger sur le lambris.

—Nous nous rencontrerons encore une fois, Hervé de Vaunoy, reprit l'Albinos sans s'émouvoir ; ce sera la dernière, et tous nos comptes seront réglés !

Il sauta dans la cour à ces mots, puis on le vit franchir la muraille extérieure avec la prodigieuse agilité qui lui était propre.

—Feu ! feu ! réréta Vaunoy, qui tomba épuisé sur son siège.

Les soldats firent une décharge. Ce fut du bruit et de la fumée.

L'accusation dirigée contre le jeune héritier de Trembl ne pouvait se soutenir, Vaunoy lui-même n'essaya plus de combattre.

Il avait joué sa suprême partie il avait perdu. Il se résigna au moins en apparence.

M. de Béchameil marquis de Nointel, supporta la perte des cinq cent mille livres ce dont le lecteur ne doit point s'affliger outre mesure, attendu que cet intendant royal en retrouvait deux fois autant chaque année dans la poche du roi.

Georges Trembl, en devenant Breton ne put perdre les sentiments d'affection et de respect qu'il croyait devoir à son souverain. Il ne fit point d'opposition à la cour de Paris ; mais il aida les pauvres gens à payer l'impôt et protégea leur travail.

Ce sont des cœurs mauvais, intéressés à mal faire, ceux qui déclarent impossible la réconciliation entre le pauvre et le riche.

Deux ou trois ans s'étaient à peine écoulés depuis les événements qui précèdent, qu'il n'y avait plus de traces de Loups sous le couvert. En revanche, on voyait souvent des troupes de bonnes gens agenouillées au pied de la croix de Mi-Forêt. Ces hommes gens remerciaient Notre-Dame qui leur avait rendu un fils de Trembl, c'est-à-dire un protecteur puissant et un bienfaiteur infatigable.

Georges Trembl de la Tremblays n'oublia pas qu'il avait été durant vingt ans, Didier tout court.

Grand seigneur par le sang, mais soldat de fortune, il crut avoir le droit de consulter uniquement son cœur dans le choix d'une compagnie.

Certes, il lui était permis de penser que son union ne souffrirait point d'obstacles. Néanmoins il s'en trouva un, et des plus sérieux ; Jean Blanc refusa péremptoirement la main de sa fille à son jeune seigneur.

Et ce n'était point un jeu. Jamais millonnaire repoussant un genre indigent, jamais duc et pair déclinaient l'alliance d'un poète ne furent plus difficiles à flechir que le pauvre albinos.

Il avait, lui aussi, ses idées d'honneur, inflexibles, rigides et plus fières à coup sûr que les préjugés réunis de toute la noblesse de Bretagne.

Didier ordonna et pria tout à tour, et longtemps en vain ; mais un jour il eut la bonne inspiration de jurer devant Dieu et sur sa foi de gentilhomme breton qu'il n'aurait point d'autre femme que Marie.

Jean Blanc fut vaincu et céda : Il fallait que Trembl eût des héritiers.

Ce fut un beau jour que celui où Marie passa le seuil du bon château de la Tremblays. Le calme et la joie y entrèrent avec elle pour n'en plus sortir.

Elle n'apportait point d'écusson pour écarteler celui de Trembl ; mais, à tout prendre, il y avait assez d'armoiries diverses sous les austères portraits des vieux maîtres de la Tremblays ; aucune pièce héraldique n'y faisait défaut.

En revanche, d'ailleurs, parmi toutes les châtelaines qui respiraient sur la toile depuis des siècles le parfum de leurs bouquets toujours frais, pas une n'aurait pu disputer à la pauvre fille de la forêt le prix de la beauté, ni celui de la bonté.

A raison ou à tort, le capitaine comptait cela pour quelque chose.

Bien longtemps après, lorsque les enfants de Georges et de Marie couraient déjà dans les taillis, guidés par la vieille Goton Rehou il y avait au couvent de Saint-Aubin-du-Cormier une religieuse du nom de sœur Aïx qui les guettait parfois au passage et les embrassait en souriant.

Car voici encore une erreur qui court les livres : On dit que les bien-aimées de l'époux Jésus perdent le sourire, c'est mentir. Elles aiment ardemment, donc elles sont heureuses — d'un bonheur qui va au-delà de la mort !

Quant à Hervé de Vaunoy, voici ce qui advint six mois après la rentrée de Georges en l'héritage de ses pères.

Vaunoy avait quitté La Tremblays pour se retirer à Rennes. Il fit demander à Georges la permission de prendre, dans le cabinet qu'il avait occupé au château quelques objets à son usage.

Georges s'empressa de faire droit à cette demande.

Vaunoy vint escorté de plusieurs hommes Son cabinet était celui qui avait servi de retraite à Nicolas Trembl et renfermait cette armoire ou le vieux Breton, portant pour son dernier voyage, avait puisé les cent mille livres dont il a été souvent question dans ce récit.

Cette armoire contenait encore de fortes sommes, laissées par Nicolas Trembl et d'autres fruits des épargnes de Vaunoy, qui chargé de ces richesses, reprit le chemin de Rennes.

Mais ses valets arrivèrent à la ville sans lui et racontèrent, effrayés, que sur la lisière de la forêt, un coup de fusil était parti au-dessus de leurs têtes, et que Hervé de Vaunoy, frappé d'une balle en pleine poitrine, avait vidé les arçons pour rester sur la mousse du chemin.

—Nous avons dirigé nos regards vers l'endroit d'où était parti le coup, ajoutèrent les valets ; la nuit se faisait ; pourtant nous avons vu une forme blanche sauter de branche en branche, comme il n'est point raisonnable de penser qu'un être humain puisse le faire, puis disparaître au-dessus des plus hautes cimes des châtaigniers.

Le lendemain, on trouva sur la mousse le cadavre d'Hervé de Vaunoy. Au-dessus de lui était à terre le vieux mousquet que Jean Blanc tenait de son père.

FIN

Discours de l'Hon. Langevin.

Jusqu'à lors, l'honorable monsieur ne voulait pas répudier entièrement l'entreprise. Mais son cabinet offrait ce montant à la province pour l'empêcher de manifester son mécontentement au sujet du délai apporté à l'exécution des travaux, ainsi que l'honorable député de Durham-Ouest explique la chose. Mais la Colombie britannique n'était pas assez pauvre, assez réduite pour se laisser acheter ainsi, et elle se dit : Nous avons un traité avec le Canada, qui—nous le savons—suffisamment d'esprit de justice et d'amour-propre pour reconnaître les droits d'une province petite et faible comme la Colombie britannique. Elle avait raison ; elle a sagement agi en prenant la parole du gouvernement actuel lorsqu'il lui a promis de continuer le chemin de fer ; et, bien qu'on n'ait pas commencé les travaux avant le mois de janvier dernier, la province savait que ce n'était pas notre faute et avait confiance que les contrats seraient bientôt adjugés. Actuellement, si la population de la Colombie britannique s'aperçoit que la ligne n'avance pas avec toute la rapidité possible, elle ne se plaindra pas, parce qu'elle sait que nous agissons de bonne foi et que, si nous ne dépensons pas d'autres millions, c'est que nous n'en avons pas les moyens. Elle sait que nous exécutons les travaux graduellement et sagement. Nous ne voulons point plonger le pays dans les dettes et l'entraîner à la ruine, comme l'affirme l'honorable député de Durham-Ouest. Nous voulons simplement agir de bonne foi avec la Colombie britannique, et cela ne nous coûtera point la somme énorme que l'honorable monsieur pense. Nous voulons construire une bonne ligne, un chemin de colonisation, comme c'a été l'intention dès le commencement. Nous pourrions utiliser un grand nombre de pentes et de courbes naturels, et construire ainsi le

chemin de fer du Pacifique jusqu'aux provinces plus anciennes, sans que les frais de construction grevont trop le pays.

L'honorable député de Durham-Ouest cherche à gagner les sympathies et les votes irlandais en exprimant son grand respect pour les droits et réclamations de cette nationalité ; il va même jusqu'à approuver les « Home Rulers, » et prédit que le récent changement d'administration, en Angleterre, aura d'heureux effets pour l'Irlande. Je ne doute point que justice soit rendue à l'Irlande, quelle que soit l'administration aux affaires, de même que justice a été rendue à nos ancêtres dans leur lutte pour le gouvernement responsable. Nous sommes aussi favorables aux Irlandais que l'honorable monsieur, et nous leur avons témoigné notre sympathie en demandant au parlement un crédit de \$100,000 pour les populations pauvres d'Irlande. Notre seul regret est de n'avoir pu leur offrir davantage. Mais, dans la circonstance actuelle, pas plus que dans toute autre, nous ne voulons faire parade de nos sympathies. Il convenait de les manifester en temps opportun ; mais je me demande pourquoi l'honorable monsieur fait appel aux sympathies irlandaises à propos du chemin de fer du Pacifique ?

L'honorable monsieur a essayé encore de surprendre les sympathies de tous les honorables représentants de la province de Québec et de les enrôler sous sa bannière. « Quel mauvais gouvernement, a-t-il dit, est celui qui refuse à la province de Québec un chemin de fer la reliant au chemin de fer du Pacifique, après avoir dépensé \$11,000,000 pour le beau chemin de fer de Québec à Ottawa ! » Puis, s'adressant aux honorables représentants de la province de Québec : « Le gouvernement ne prolongera pas le chemin de fer du Pacifique assez loin pour le relier avec votre ligne ; ainsi, faites bien attention ; ne manquez pas cette occasion de voter contre vos amis ; ma motion propose de suspendre la construction du chemin de fer à la Colombie britannique. » La motion parlait-elle de l'extrémité Est du chemin de fer du Pacifique ? Elle n'en dit pas un mot. L'honorable monsieur aurait donc bien pu se dispenser de faire cet appel. Le gouvernement n'a pas changé son programme, qui comporte la construction d'une ligne non-interrompue de chemins de fer de l'Atlantique au Pacifique. Les étendus navigables ne formeront point partie de la ligne, comme le voulait l'ancienne administration. Mais nous devons prendre le temps nécessaire pour construire la ligne. Nous pouvons dire, en toute sincérité, à nos partisans que nous achevons la section de 185 milles entre Fort-William et Selkirk, que nous avons adjugé le contrat d'une section de 200 milles dans les prairies de l'Ouest, et que nous faisons travailler sur les quatre sections de la Colombie britannique que l'ancienne administration avait données à contrat et décidé de construire.

La ligne ne coûtera pas la somme considérable que l'honorable député de Durham-Ouest suppose. Il parle d'une dépense de \$120,000,000. Si nous construisions un chemin de fer de 24 à 26 pieds d'inclinaison au mille, la ligne pourrait coûter cette somme. Mais, comme le gouvernement l'a déclaré, ce n'est pas son intention de construire un chemin de fer avec des inclinaisons aussi faibles. Elles conviennent et sont même essentielles pour la partie de la ligne qui servira au trafic des prairies, de la Rivière-Rouge à la baie du Tonnerre. Il est nécessaire que la construction de la ligne soit aussi parfaite que possible, à inclinaisons faibles et courbes convenables ; nous devons rechercher les inclinaisons les plus faibles que nous pourrions obtenir dans les circonstances. Mais nous ne prétendons point, pour cela, entreprendre à la fois toutes les sections de la ligne. Nous procéderons graduellement. Le relèvement des chemins de fer de Québec et d'Ontario s'opérera aussi lorsque la section entre le lac Nipissing et le tronç principal sera construit. Pendant que j'en suis sur ce sujet, je citerai un paragraphe du *Globe*, organe des honorables messieurs de la gauche ; ce paragraphe a trait à l'extrémité Est de la ligne :

« Nous arrivons maintenant à la section du lac Supérieur, section qui est certainement de nécessité politique, mais ne sera pas requise avant que la ligne des prairies soit achevée et reliée à la baie du Tonnerre. On peut raisonnablement supposer, comme nous l'avons démontré, qu'une population d'au moins un demi-million d'âmes sera établie sur les plaines, lorsque le chemin de fer du Pacifique atteindra les Montagnes Rocheuses. Chaque famille qui ira s'y établir ensuite augmentera la quantité des produits offerts à l'exportation. La population des Etats-Unis a doublé en vingt-cinq ans ; dans plusieurs districts de l'Ouest, la population a doublé en dix ans. Le Nord-Ouest canadien gagnera continuellement par l'immigration, et, comme il arrive toujours dans les régions où l'on peut aisément se procurer des terres fertiles, les naissances seront très nombreuses. Vers l'époque où l'on achèvera la ligne jusqu'aux Montagnes Rocheuses, il sera bon de pousser la construction autour du lac Supérieur, parce qu'avant qu'on ait pu l'achever en travaillant à une vitesse raisonnable, un trafic considérable en attendra l'ouverture. La section du lac Supérieur, depuis le terminus Est du tronç principal du Pacifique jusqu'au Fort-William, aura 620 milles de longueur, et, quand elle sera achevée, elle offrira une voie au trafic du Nord-Ouest canadien et à celui d'une partie du Nord-Ouest américain, tout en constituant la ligne la plus courte, par voie ferrée, pour arriver à la mer. Cette section n'est pas nécessaire tant que les prairies n'auront pas été ouvertes par la ligne des Montagnes Rocheuses. Quand cette dernière sera construite, on pourra, en toute sûreté, achever l'autre qui sera la ligne du commerce, rapportera da-

vantage d'année en année, et deviendra finalement d'une grande importance. »

Telle est l'opinion du journal le *Globe*, et nul doute que la grande majorité, au moins, des honorables messieurs de la gauche ne répudiera pas cet article.

L'honorable député de Durham-Ouest a contesté les chiffres cités par mon honorable ami le ministre des chemins de fer pour établir le coût de construction de la ligne, de la baie du Tonnerre à Burrard Inlet. L'honorable monsieur a fait ses calculs ; c'est un nouveau rôle qu'il joue, lui avocat ; rarement nous l'avons vu aussi plongé dans les chiffres qu'il l'était ce soir. N'ayant pas mané de chiffres depuis quelque temps, il a voulu s'en donner à son aise. En calculant le coût de construction de la ligne, il a cru qu'il pouvait fort bien se permettre de doubler l'évaluation faite par M. Fleming. Hier, le ministre des chemins de fer a déclaré que la première portion de la ligne, entre Fort-William et Selkirk, coûterait \$17,000,000 ; de Selkirk à la vallée de Jasper, \$13,000,000 ; de la vallée de Jasper au Fort Moody, y compris le matériel et les travaux d'ingénieurs, \$30,000,000, soit un total de \$60,000,000. En ajoutant à ce chiffre les frais d'études, explorations, etc., préliminaires, soit \$4,869,000, on arrive à un total de \$64,869,000. Il faut ajouter encore le coût d'une section du chemin de fer du Pacifique, entre Nipissing et le Fort-William, \$24,000,000, à raison de \$40,000 par mille ; mais il est plus probable que le coût de construction du mille ne sera que de \$30,000, et alors, cette section coûterait \$18,000,000, qui ajoutés aux \$64,869,000, donnent un grand total de \$82,869,000. L'honorable monsieur a voulu convaincre la Chambre que ces chiffres ont été arrangés pour les besoins du moment ; qu'ils ne sont basés sur aucune donnée précise ; que nous ne saurions produire les résultats d'un examen et de calculs soignés, qu'un ingénieur pourrait soumettre au chef de son département. Puisqu'il en est ainsi, qu'on veuille bien me permettre d'indiquer à la Chambre les données sur lesquelles l'ingénieur en chef a basé ces chiffres. Il est bon que la Chambre sache que ces chiffres n'ont pas été simplement arrangés pour démontrer que le chemin de fer coûtera \$64,869,000, plus le coût de la portion qui reliera Nipissing au fort-William, soit \$88,000,000 pour le coût total. L'ingénieur en chef a fourni les données sur lesquelles il a basé ses calculs ; je vais lire sa lettre :

OTTAWA, le 15 avril 1880.

« A l'honorable sir Charles Tupper, K. C. M. G., ministre des chemins de fer et des canaux. »

« ÉVALUATION DU COÛT DE CONSTRUCTION DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE. »

« Monsieur, —J'ai l'honneur de soumettre l'évaluation suivante des dépenses probablement nécessaires pour mettre le chemin de fer canadien du Pacifique en opération, du lac Supérieur au fort Moody. Relativement au chemin de fer, le gouvernement a adopté, je crois, le programme suivant :

« 1. Construire la section entre le lac Supérieur et la rivière Rouge, en adoptant les faibles pentes et les courbes restreintes indiquées dans mon rapport qui a été soumis au parlement, de manière à assurer le transport à bon marché et à se procurer, vers l'époque de l'ouverture de la ligne, un matériel roulant et des dépendances générales qui puissent suffire au trafic sur lequel on compte. »

« 2. Procéder aux travaux à l'ouest de la rivière Rouge en construisant 200 milles suivant le tracé récemment déterminé. La chaussée devra être telle que celle qui est décrite dans le 49ème contrat et dans les soumissions dernièrement reçues pour le 66ème contrat. »

« Procéder à la construction de 125 milles à la Colombie britannique, aux termes des contrats Nos. 60, 61, 62 et 63. Sur le parcours de ces 125 milles, les dépenses seront limitées conformément au termes du contrat et aux vues exprimées dans ma lettre du 22 novembre dernier. »

« Procéder graduellement sur les sections intermédiaires. »

« Ne point adjoindre de nouvelles sections à la Colombie britannique jusqu'à ce que les 125 milles soient achevés ou bien avancés, pour empêcher ainsi l'augmentation subite du prix de la main-d'œuvre. »

« A l'ouest de Manitoba, ne construire la ligne, dans les prairies, qu'à mesure que la colonisation avancera. »

« Dans mon rapport de l'an dernier, j'ai fixé à \$18,000,000 le coût de la section entre le lac Supérieur et la Rivière Rouge. Depuis lors, les mesures prises pour réduire les dépenses sur les 185 milles qui séparent la rivière des Anglais de Keewatin, ont assez bien réussi que l'on a pu réduire le parcours de 37 milles et l'évaluation d'environ \$500,000. On s'est procuré les lisses, pour l'exécution de ces deux contrats, à un prix beaucoup plus faible que celui qui était porté dans l'évaluation. Quelles que soient les dépenses qu'exigeront les dépendances et le matériel roulant, à mesure que le trafic augmentera, je suis persuadé qu'en dépensant \$17,000,000, on pourra ouvrir, entre le Fort-William et Selkirk, une ligne bien équipée pour le trafic sur lequel on peut compter. »

« A l'ouest de la rivière Rouge, 100 milles ont été adjugés et on a reçu des soumissions pour une seconde section de 100 milles. On a résolu de construire et équiper ces deux sections de la manière la plus économique, évitant toute dépense qui ne sera pas absolument nécessaire pour rendre la ligne immédiatement utile à la colonisation de la région. La ligne ne sera que partiellement ballastée, afin qu'on puisse l'utiliser comme chemin de colonisation ; on ne complètera le ballastage que quand il deviendra nécessaire et y faire passer des convois à grande vitesse. »

On ne se procurera que le matériel suffisant pour les besoins immédiats, et la ligne ne sera complètement équipée que quand la région sera peuplée et que le roulement exigera une augmentation du matériel.

« Me basant sur ces données et sur celles que me fournissent les contrats déjà adjugés et les soumissions dernièrement reçues, je pense que l'évaluation suivante couvre les dépenses nécessaires pour ouvrir la ligne du lac Supérieur à la côte du Pacifique :

46 milles, du Fort William à Selkirk, pentes douces, y compris un matériel roulant suffisant et les travaux d'ingénieurs pendant la construction.....	\$17,000,000
100 milles, de Selkirk à la vallée de Jasper, équipement partiel, etc. de Jasper au lac Kamloops, 355 milles à \$43,660.....	\$15,500,000
Du lac Kamloops à Yale, 125 milles à \$80,000.....	10,000,000
De Yale à Port Moody, 90 milles à \$38,888.....	3,500,000
	\$29,000,000
A ajouter.....	1,000,000
	30,000,000

Nombre total de milles, 1,956.....\$60,000,000

« L'évaluation précédente ne comprend pas les frais d'exploration et les études préliminaires dans toute la région au nord du lac Nipissing jusqu'à la baie de James, à l'Est, et d'Esquimaux jusqu'à Port Simpson, à l'Ouest, entre les latitudes 49° et 56°; ces frais ne sont pas, à proprement parler, imputables à la construction et représentent.....\$3,119,618.

On ne peut les imputer non plus à l'embranchement de Pembina, qui coûtera \$1,750,000 non plus qu'aux autres montants imputables au compte du chemin de fer du Pacifique.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre obéissant serviteur, SANDFORD FLEMING. »

(A continuer.)

LES TROIS - RIVIERES.
JEUDI 3 JUIN 1880.

Un dernier mot.

Un correspondant, se disant bien renseigné, assure qu'il est complètement faux que Sa Grâce Mgr l'Archevêque de Toronto ait assisté, vêtu de deuil, aux funérailles de feu l'hon. Geo. Brown et nous le croyons.

Le journal libéral qui donne ces renseignements nous fournit par là la preuve qu'il ne pouvait pas s'autoriser de l'exemple d'un archevêque pour porter le deuil de M. Brown, et à ce compte nos réflexions étaient parfaitement justes.

Le même correspondant ajoute que Mgr l'Archevêque à l'usage de suivre les convois funèbres des hommes les plus éminents comme simple citoyen, ce qu'il aurait fait le jour des funérailles de M. Brown, mais qu'il ne portait pas le deuil et qu'il ne porte jamais le deuil des non catholiques, qu'il n'entre jamais dans les demeures des défunts ni dans leurs églises et leurs cimetières ou des cérémonies religieuses sont faites.

Comme la Patrie et les autres petites feuilles nous n'ont pas pu suivre dans les rues le convoi funèbre de l'hon. Geo. Brown, il est clair qu'en se couvrant de deuil, elles ont fait tout le contraire de ce qu'a fait Mgr Lynch et que nos reproches à l'adresse de ces feuilles étaient en ne peut mieux fondés.

En effet on peut faire plusieurs volumes des injures et des grossièretés que l'hon. Georges Brown a lancées contre les Canadiens français et contre ce qu'il ont de plus cher, leurs traditions et leur foi; mais dans ses écrits, ses harangues, ses actes publics depuis trente ans, impossible de trouver une parole amicale, ou simplement courtoise à notre adresse, de signaler une occasion où il nous ait mis sur un pied d'égalité avec les anglais, les écossais ou n'importe quel peuple civilisé de l'univers.

Que nous importe après cela que Mgr Lynch ait témoigné quelques marques de considération pour le défunt, si ses relations avec lui étaient différentes des nôtres. Avons nous jamais reproché aux irlandais ou aux écossais devoir pris le deuil en cette occasion?

Mais on nous objecte que Mgr Lynch aurait participé aux funérailles d'un héritier et que l'allocution du St. Père que nous avons citée atteindrait au moins ce vénérable métropolitain.

En supposant pour un instant que la conduite de Mgr Lynch qui vit dans une province presque toute protestante ne serait pas d'accord avec les enseignements du St. Père, ce que nous ne disons pas, serait-ce une raison qui devait nous empêcher de reproduire ici dans une province toute catholique ces mêmes enseignements?

Mais en fait il est faux de dire que Mgr Lynch ait participé aux funérailles de l'hon. Geo. Brown. En effet on a falsifié le texte du correspondant pour lui faire dire que Mgr Lynch avait l'habitude de prendre part

aux funérailles des hommes éminents, tandis que le correspondant dit qu'il a l'habitude de suivre le convoi funèbre: to take part in the funeral cortege ce qui est tout différent.

Les funérailles en effet désignent la cérémonie religieuse, tandis que le convoi du corps n'est que la préparation à la cérémonie qu'un acte tout à fait naturel et imposé par la nécessité.

La convenance seule peut défendre de prendre part à l'un de ces actes, tandis que dans l'autre cas c'est la religion. Ne pas distinguer des choses aussi différentes c'est assurément faire acte de mauvaise foi.

Le reproche qu'on nous a fait d'avoir voulu attaquer Mgr Lynch est également injuste, puisqu'au moment où nos écrivains les paroles citées, les funérailles n'avaient pas encore eu lieu.

Nouvelles Parlementaires.

La session s'est ouverte sous des auspices assez favorables. Les députés ont repris leur siège plutôt comme des gens qui viennent se reposer d'une promenade que des soldats qui prennent le fusil pour courir au feu.

Il n'y a que M. Irvine qui se soit montré un peu plus féroce que de coutume. Il paraît que cela dépend exclusivement d'un mal de tête qu'il a pris pour avoir eu maille à partir avec M. Sénécal, et qui s'est emporté le jour des morts l'année dernière. Du bon air pour ses poumons et des idées saines souvent proposés à sa raison le ramèneront bientôt.

L'événement le plus caractéristique de la première séance a été l'introduction en chambre de M. Parent, le nouveau député de Chicoutimi, par MM. Langelier et Gagnon. Les conservateurs se flattaient qu'ils prendraient place dans leurs rangs, tandis que les libéraux triomphaient de le voir s'asseoir de leur côté. Les uns et les autres n'ont peut être pas eu complètement tort dans leur attitude à l'égard de M. Gagnon, car sa position n'est pas encore tranchée définitivement.

L'adresse en réponse au discours du trône a été proposée par M. Champagne et secondée par M. Wurtele. L'un et l'autre ont prononcé d'éloquent discours, mais il était tout naturel que M. Wurtele eût l'avantage sur son collègue, surtout quant aux dispositions de ses auditeurs.

M. Wurtele arrivait directement de Paris tandis que M. Champagne venait de son comté. L'un pouvait bien démontrer que la politique du nouveau cabinet donnait de grandes espérances, mais l'autre venait faire connaître où l'on pouvait trouver des millions. M. Wurtele a été en conséquence plus intéressant que son ami quoiqu'il ait été peut-être moins éloquent.

Jusqu'à récemment, on avait été mis sous l'impression que le marché anglais nous était fermé pour toujours parce que nous n'avions pas assez de garanties à offrir pour couvrir nos emprunts. Mais quel n'a pas été l'ébahissement lorsque M. Wurtele nous a appris que les capitalistes de notre ancienne mère patrie voulaient nous prêter comme cela se faisait dans le bon vieux temps: sur notre simple parole d'honneur.

A ces paroles, les applaudissements ont éclaté de toute part et se sont prolongés pendant longtemps, surtout sur les bancs canadiens français. Cela s'explique par le fait que les anglais n'avaient pas la satisfaction cette fois de pouvoir se dire que c'était encore leur or qui satisfaisait à nos besoins.

M. Joly qu'on disait vouloir se mettre à la retraite a pris le commandement de la gauche. Comme toujours il est entré en lice en faisant ses salutations les plus gracieuses et en cachant le mieux possible son habit écourté dans la dernière mèche. Mais sous une apparence de bonne humeur il n'a pu s'empêcher de décocher quelques traits à l'adresse de ses adversaires et de menacer le Conseil Législatif de ses batteries.

L'hon. Chapleau lui a répondu aussi lestement. En chef habile il a caché son plan d'attaque et s'est contenté de tenir sa position.

Il n'a pu cependant s'empêcher de reprocher aux amis de M. Joly la conduite déloyale qu'ils ont tenu en cherchant à déprécier le crédit de la Province sur le marché français.

Cela a paru singulièrement piquer M. Irvine car il a pris la parole sur le ton d'un homme fortement irrité et il a laissé tomber de gros mots. Il a trouvé que c'est une honte pour le gouvernement d'emprunter en dehors du pays, pendant que l'année dernière il se pâmait d'admiration à l'occasion d'un emprunt que M. Joly avait fait à New-York. M. Irvine a mal choisi son temps pour faire de la colère, car l'auditoire n'était aucunement disposé à sortir du calme. M. Irvine s'est donc fâché seul et c'est toujours plus ou moins ridicule.

M. Langelier devait aussi dire son mot, puisqu'il était temps de parler et que M. Langelier n'est pas un de ces hommes à quel on arrache les paroles de force; mais il a été plus sobre que de coutume et nous lui en donnons bien volontiers le mérite.

Après quelques paroles de M. Ross l'adresse a été votée sur division.

La question des Chambres Hautes.

Nous empruntons à la Revue catholique des Institutions et du Droit, l'article suivant de l'éminent publiciste, M. Claudio Jannet, sur la question des Chambres Hautes, traitée par l'hon. sénateur Trudel:

Le rôle considérable du Sénat, dans ces

cinqu dernières années, commence à soulever toutes les attaques du radicalisme contre le principe de son institution. Aussi est-ce avec un vif intérêt que nous venons de lire un travail très remarquable sur les Chambres hautes, dû à un homme politique éminent du Nouveau-Monde, l'honorable M. Trudel, membre du Sénat du Canada. La aussi des critiques ont été élevées contre le Sénat, qui fait contre-poids à la Chambre des communes dans le Parlement fédéral d'Ottawa, et contre les Conseils législatifs, nommés également par la couronne, qui remplissent la même fonction dans la plupart des provinces, notamment dans celle de Québec, notre ancienne colonie, toujours restée française par la religion et les institutions.

C'est contre ce fâcheux entraînement de l'opinion que lutte M. Trudel. Il le fait d'abord par des raisons tirées de la situation particulière de l'élément français dans le Dominion du Canada. Nous ne pouvons analyser cette partie de son œuvre, mais nous la signalons à ceux de nos lecteurs qu'intéressent les études de droit constitutionnel comparé; ils y trouveront des indications fort importantes sur le fonctionnement, dans le sein de la Confédération, du pouvoir fédéral et des pouvoirs provinciaux; ils admireront comment les hommes d'Etat qui ont fondé la Confédération ont su modifier habilement la constitution des Etats-Unis pour l'approprier à leur pays.

Mais pour défendre l'institution des Chambres hautes, M. Trudel s'appuie sur des considérations d'une portée plus générale et qui ont un intérêt tout d'actualité pour nous. Ces raisons sont la nécessité de réagir au besoin contre les entraînements d'une assemblée dans laquelle un courant irrésistible de passions peut s'établir, la nécessité de défendre les droits des minorités, de donner à la législation le caractère de maturité, qui fait trop souvent défaut à l'improvisation parlementaire. Voilà ce qu'ont compris les peuples de l'antiquité et presque toutes les nations modernes, y compris les Etats-Unis, en établissant à côté des chambres populaires des conseils modérateurs, des chambres hautes. Vraiment, en présence de ce concert de la raison universelle et de l'expérience des siècles, les seuls Etats qui n'ont qu'une chambre, la Serbie, le Honduras, la Bolivie, les provinces d'Ontario et de Manitoba, ne font pas grande figure!

L'institution de ces conseils, essentiellement modérateurs, répond à la nature intime des sociétés. Elle est un des moyens pratiques d'empêcher les peuples, selon l'expression énergique de M. Trudel, de glisser vers les bas fonds d'une démocratie populacière. Ce que condamne dans la démocratie l'éminent écrivain canadien, ce n'est pas la prédominance des forces nouvelles sorties du travail sur un ancien élément de richesse aristocratique, — il n'en existe point de semblable dans le Nouveau-Monde, — mais c'est le principe de la souveraineté illimitée du peuple. Le nombre peut se tromper et se tromper souvent; il peut faire le mal: sa seule volonté n'est pas une raison d'être suffisante pour la loi. Il faut donc que ses représentants immédiats trouvent dans le mécanisme politique des contre-poids capables de l'arrêter. Ici M. Trudel s'élève aux plus hautes considérations politiques:

« Vous voulez donc, dira-t-on, rétablir, comme en Angleterre, les vieux privilèges de l'aristocratie, diviser la nation en deux castes; les riches et les prolétaires? — Il ne s'agit nullement de cela! — Ce que nous voulons, c'est prendre la société telle qu'elle est avec ses différences inévitables de rangs, de classes, de richesses. C'est donner aux classes élevées leur juste part dans le gouvernement de la nation. Rien de plus que cela, mais aussi, rien de moins.

« En vain criez-vous contre l'aristocratie; il y en a une et il en existe une actuelle ment. Seulement en donnant à l'aristocratie de la science, de l'intelligence et de la richesse sa part dans le gouvernement, vous contribuez à former dans l'Etat un élément précieux d'ordre et de bon gouvernement. Vous créez un contre-poids salutaire à la puissance de la démocratie.

« Si vous lui refusez sa part dans le gouvernement comme classe supérieure, cette aristocratie existera quand même, mais alors l'aristocratie de l'intelligence et du savoir se jetant toute dans la Chambre populaire, développe outre mesure la puissance de l'élément démocratique, comme cela arrive aujourd'hui en Angleterre et au Canada. Elle porte bien dans une certaine mesure et temporairement seulement son contre-poids, mais n'en fait pas moins triompher définitivement la puissance démocratique et rompt l'équilibre des trois pouvoirs! »

Le même courant d'innovation démocratique se fait sentir en Angleterre, malgré la forte composition de la Chambre des pairs M. Trudel fait très-bien remarquer que les encouragements donnés à l'idée révolutionnaire sur le continent européen par l'aristocratie britannique sont la cause première des progrès actuels des idées démocratiques sur le sol même de la Grande-Bretagne. Déjà l'on peut entrevoir le jour où la constitution anglaise sera menacée.

Plus le mal est étendu plus il faut réagir énergiquement. Pour cela il faut en revenir aux principes fondamentaux de la raison et de l'ordre naturel, qui sont en même temps les principes chrétiens. Ces principes incompatibles avec l'omnipotence du nombre comme avec la toute-puissance de la force, doivent inspirer les institutions de tous les peuples, quelque diverses qu'elles doivent être, suivant les circonstances historiques qui ont présidé à leur développement national.

En lisant le volume de M. Trudel, nous avons été frappé de la somme considérable de forces morales et sociales que dévore au Canada le régime parlementaire, c'est-à-dire les luttes incessantes pour le pouvoir entre les hommes de valeur que cette forte race produit en si grand nombre. Ce sont là les vices inhérents à ce régime, des qu'il est transporté hors de l'Angleterre sa vraie patrie. Cependant hâtons-nous de le dire, malgré ses inconvénients, ce mode de gouvernement est le seul possible au Canada; il est spécialement, autant que nous en pouvons juger, le seul capable de protéger efficacement, au milieu des flots croissants des éléments anglais et protestants, la nationalité française et catholique dont la province de Québec est le centre. Aussi tous les vrais patriotes doivent s'élever au-dessus des mesquines questions de parti, des questions de personnes surtout, pour relever le niveau de leurs institutions pour leur donner toute la valeur pratique dont elles sont capables. La

venir réservé à la race française dans l'Amérique du Nord n'est pas complètement dessiné à l'heure présente; mais si l'on considère la somme d'efforts et de progrès réalisés depuis 1760 par les Canadiens on ne saurait trop augurer de cet avenir, pourvu que la nouvelle génération se montre fidèle à ses traditions et qu'elle sache écouter les conseils de sagesse que lui donne M. Trudel avec un patriotisme si élevé et dans un si beau langage.

CLAUDIO JANNET.

Un sermon remarquable

La presse anti-catholique dénoncée.

Ceux qui ont eu l'avantage d'assister, jeudi soir, jour de la Fête-Dieu, aux exercices du mois de Marie, à Notre-Dame, ont dû être particulièrement frappés de la vigoureuse énergie avec laquelle Monsieur l'Abbé Martineau a flagellé la presse impie et les mauvais journaux. Plus d'un a dû se dire avec grande consolation que lorsque la vérité a d'aussi hardis défenseurs; lorsque du haut de la Chaire on il veille comme la sentinelle de l'armée de Christ, le prêtre a le courage de dénoncer aussi vaillamment l'impunité, nous pouvons envisager l'avenir avec confiance.

De fait toute l'instruction de l'éloquent prédicateur a été des plus remarquables; il parlait des fruits admirables produits dans les âmes par la communion fréquente. Avec quelle onctueuse éloquence, quelle effusion d'une piété ardente n'a-t-il pas présenté à son auditoire les trésors de grâce dont Notre Seigneur inonde les cœurs de ceux qui ont le bonheur de le recevoir souvent! Combien de traits remarquables racontés avec ce charme dont M. Martineau a le secret n'ont ils pas fait couler d'abondantes larmes de yeux de ses auditeurs!

Faisant allusion à ces nobles défenseurs de l'Eglise de Jésus-Christ qui aujourd'hui soutiennent en France, contre l'impunité un si noble combat, il a montré que ces illustres chrétiens puisaient leur force dans la réception fréquente de la Divine Eucharistie et dans leur grande dévotion au Très Saint Sacrement.

Nous n'entreprendrions pas de reproduire les paroles de l'éminent prédicateur; le charme de sa diction, le riche coloris de son style, sa grande éloquence: tout manque sous notre plume. C'est à peine si nous allons pouvoir reproduire quelques-uns de ses pensées:

« Ces nobles défenseurs de la vérité, a-t-il dit, en substance, vont chaque jour retremper leurs forces au Saint-Sacrement de la Messe. Quel bonheur, quelle gloire ne mettent-ils pas même à servir la messe quand ils en ont l'occasion. J'ai vu moi-même le général Marquis de la Rochejaquelein, (au général portant des cicatrices) le front décoré d'une large et profonde balafre, venir souvent demander à l'enfant de chœur sa place d'honneur au pied de l'autel.

Et comme leurs nombreuses occupations ne permettent pas à ces hommes de faire leur visite au St. Sacrement durant jour, ils ont fondé, pour suppléer, l'adoration nocturne. Plusieurs fois par semaine, la plupart d'entre eux passent une partie de la nuit en adoration devant notre Divin Sauveur. Là, conversant cœur à cœur avec lui, combien de grandes, de nobles choses ils apprennent! Voilà le secret de leur force! Voilà la source de cette puissante éloquence qui fait l'admiration de l'univers catholique.

« L'un deux, dans une entrevue avec l'immortel Pie IX, disait: « Nous passons, avec bonheur, nos nuits devant le tabernacle.

« C'est bien, disait Pie IX. — Et après les adorations de la nuit, nous nous faisons une douce obligation de recevoir la Sainte Communion.

Et le Saint Père de s'écrier: « O res Mirabilis! »

« Ces hommes ne peuvent être l'objet de l'indifférence: il faut les admirer ou les haïr. Tout cœur noble les admire, tout âme basse les déteste; ils sont en France le point de mire de la haine, et l'objet des attaques de l'impunité. Comme l'ont dit, avec tant de vérité le Comte de Maistre et après lui M. Louis Veillot, « l'impunité est canaille. » Eh! bien! c'est cette impunité canaille qui ne cesse de vociférer contre les vaillants défenseurs de la vérité! contre ces hommes que nous admirons avec tout le chrétienté! ces hommes que nous serions si heureux de voir et d'entendre. Quel ne serait pas notre bonheur, en effet de les posséder au milieu de nous et d'entendre les accents de leur mâle éloquence! Si par exemple, à notre prochain fête nationale, le Canada était honoré de la visite de quelques-uns de ces illustres soldats de l'armée catholique; s'il nous était donné de pouvoir applaudir aux chaleureuses paroles d'un comte de Mun, d'un Lucien Brun, d'un de Chénelong et de plusieurs autres, quel ne serait pas notre bonheur! Tout l'univers catholique les honore et nous les honorons parcequ'ils sont les défenseurs de la vérité.

« Et malheureusement! il n'y a pas qu'en France que de tels hommes sont l'objet des attaques ne l'imbiété. Nous avons aussi, nous, en Canada, cette impunité canaille dénoncée par MM. de Maistre et Veillot! Nous avons des journaux qui ont insulté ces nobles illustres. Ici comme en France, une presse impie a cédé au besoin de vociférer contre eux, parce qu'ils représentent la cause de la vérité! Oui, nous avons ici de tels journaux, et l'on nous dit que d'autres feuilles, plus méprisables encore vont bientôt voir le jour et pousser plus loin la guerre à la vérité. Ne commettons pas le crime de contribuer au succès de ces journaux misérables, en leur envoyant nos annonces ou en leur payant notre abonnement. Allons plutôt chercher dans le culte de l'Eucharistie le secret des grandes pensées et des nobles mouvements. L'exemple de Marie nous y invite, et c'est sur ses pas qu'il faut hon de marcher jusqu'au ciel.

(Minerve.)

Nécrologie.

Jeudi, le 27 du mois dernier, s'éteignit dans la 68ème année de son âge, Sieur Gilbert Tourigny, noble cultivateur de la paroisse de Bécancourt.

Doné de toutes les vertus qui font le bon père de famille, et pardessus tout, fidèle à la pratique de ses devoirs religieux, ce digne père sut inspirer la piété à ses enfants, et

leur donner par là un guide sûr dans le chemin de la vie. Universellement estimé de sa paroisse, il emporta avec lui les regrets d'un cercle nombreux de parents et d'amis, et surtout d'une famille qui ne l'oubliera jamais.

Malade depuis deux mois, d'une maladie qui lui faisait éprouver de cruelles douleurs, il souffrit tout avec patience, endurant tout comme il le disait, pour l'amour de Jésus-Christ.

Quelques jours même avant sa mort, on espérait le voir recouvrer la santé, lorsque soudain une rechute ayant pour cortège la mort, vint l'enlever à l'affection de sa famille. Mais son sacrifice était fait depuis longtemps. Jésus-Christ pour le récompenser en quelque sorte de tant d'héroïsme et de générosité voulut le soustraire aux maux de ce misérable exil, le jour même de la fête de son Corps adorable, afin de le faire participer à son banquet céleste.

Les funérailles ont eu lieu lundi, 31 mai, au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis. Le service a été chanté par le Révd. L. S. Malo, accompagné comme Diacre et sous-Diacre de MM. Moïse Denoncourt et F. X. Lizé, Eccl. du Séminaire des Trois-Rivières.

Le défunt était cousin de Mgr Moreault, Evêque de St. Hyacinthe, et père de Mr. L. Tourigny, professeur au Séminaire des Trois-Rivières.

R. I. P.

UN AMI DE LA FAMILLE.

NOUVELLES LOCALES.

La cour de Révision siégeant à Québec a rendu jugement lundi, 31 mai, dans les causes suivantes de notre district:

Watson vs. McDougall, jugement confirmé en faveur du demandeur.

Lacroix vs. Gagnon, jugement renversé en faveur du défendeur.

La première alose de la saison, a été prise hier par Olivier Richard, de Ste. Angèle, et comme l'année dernière, elle a été gracieusement offerte comme prémice au curé de la paroisse.

Nous appelons avec plaisir l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de MM. Lavoie et Beaulieu, artistes-peintres et décorateurs. Ceux qui ont pu voir l'intérieur de l'église de Boucherville, celui de l'église de St. Aimé, dont les décorations sont de MM. Lavoie et Beaulieu, peuvent juger de leur mérite et leur a valu l'autorité de leur mérite et les félicitations de Mgr Laflèche. Les révérendes Sœurs Carmélites d'Hochelega, en confiant à ces messieurs le soin de décorer leur chapelle, ont aussi reconnu leur mérite. Il est à espérer que MM. Lavoie et Beaulieu continueront à recevoir l'encouragement auquel ils ont droit.

Angleterre.

M. H. Owen Levis, ancien membre libéral de la Chambre des communes, adresse la lettre suivante au Tablet, de Londres. C'est un réquisitoire contre le libéralisme anglais, au point de vue catholique:

« Monsieur, avant que la discussion sur les devoirs des électeurs catholiques dans ce pays ne se ferme, je souhaiterais dire quelques mots sur ce sujet. J'ai siégé à la Chambre des communes et sur les bancs de l'opposition, pendant les six années qui viennent de s'écouler, et j'ai été un observateur attentif de la pensée et du sentiment du parti libéral. Mon opinion réfléchi en me retirant de la vie parlementaire est que le libéralisme en Angleterre ne diffère que d'un degré du libéralisme continental, que l'esprit et les aspirations de l'un ou de l'autre sont pratiquement les mêmes et qu'il ne faut au premier que le pouvoir et l'occasion dont jouit le second pour traiter la religion, la propriété et la famille d'une manière absolument indigne. Le libéralisme est et doit être d'après sa nature et ses principes, universellement le même, quoique des circonstances de différentes espèces puissent, en certains autres, accroître son action.

« En Angleterre comme sur le continent, il se distingue par un amour sans cesse en haleine du changement, par un désir de troubler les intérêts traditionnels en ce qui concerne les corporations, soit les individus, par un désir de s'immiscer dans les institutions existantes, par un désir de soulever classe contre classe et de persuader au pauvre qu'il est opprimé par le riche, par une aversion de toute reconnaissance ou de toute assistance par l'Etat en faveur de la religion, par le désir de faire l'éducation obligatoire et sécularisée, par un humanitarisme morbide, par une rigueur et un manque de générosité envers les oppositions politiques. La Constitution britannique et le puissant bon sens des Anglais l'ont jusqu'ici empêché de se montrer aussi funeste dans ce pays qu'en France et en Italie, mais il ne manque pas d'indices révélant chez les libéraux anglais le désir d'imiter les exploits de leurs frères à l'étranger. Je ne puis voir une grande différence dans le ton et l'esprit de M. Gladstone, de M. Bright et de M. Chamberlain, les hommes dont les agissements viennent de procurer au libéralisme anglais un si remarquable triomphe, et ceux de M. Gambetta et des autres leaders du libéralisme en France. C'est le même langage qu'on emploie, ce sont les mêmes principes qu'on invoque, les mêmes fins pratiquement avouées.

En faisant la part des circonstances relatives des deux pays, le ton, le tempérament et l'esprit du Daily News et de l'Echo les organes rocoums du libéralisme anglais, ne sont-ils pas les mêmes, en fait, que ceux de la République française et de l'Allemand? En parcourant les uns, il me semble lire les autres. Que le parti libéral ait voté quelques mesures dont les catholiques ont profité, je ne le nier; mais c'est en vain qu'on prétendrait qu'il était animé de bienveillance à notre égard et inspiré par un esprit autre que celui de la destruction. Ainsi en a-t-il été pour le « disestablishment » de l'Eglise en Irlande et pour le Land Act de 1880.

« Ces deux mesures ont été utiles aux catholiques mais seulement d'une manière accidentelle, et les hommes qui les votèrent

